

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

| | | | |
|---|---------------------------|---------------------------|------------------------------|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be |
| HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL | Tél : +32 (0) 71 43 82 11 | Fax : +32 (0) 71 47 28 19 | Mail : edu-loverval@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| RE1301 Se préparer à la profession | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code | PERE1B31PRPRO | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | XEEB1310 | | |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 45 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | HELHa Braine-le-Comte Lucrezia DI LEO (lucrezia.di.leo@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be) HELHa Loverval Fabienne MIGLIONICO (fabienne.miglionico@helha.be) Patricia SOWULA (patricia.sowula@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 30 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Ce module vise à :

- relever les représentations du métier chez l'étudiant afin de les faire évoluer en les confrontant avec des éléments de la réalité, des résultats de recherches et des prescrits.
- découvrir les facteurs essentiels, les facilitateurs d'apprentissage des élèves et stratégies d'enseignement efficaces.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel**

- 1.1 Démontrer une connaissance, une compréhension et une conscience du rôle spécifique de l'enseignant en tant qu'acteur pédagogique, social, culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, de la nécessité d'intégrer la diversité et de développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale
- 1.2 Démontrer une compréhension des enjeux éthiques et une adhésion au respect des cadres déontologiques, règlementaires (administratifs) de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.6 De manière transversale, intégrer les technologies numériques, l'éducation aux médias, l'EVRAS et la dimension de genre au bénéfice de la qualité des apprentissages

Compétence 4 **Les compétences du praticien réflexif**

- 4.1 Au travers d'un portfolio réflexif de développement de l'identité professionnelle, mener une analyse critique de ses pratiques et de leur impact sur les élèves, individuellement et avec ses pairs, en s'appuyant sur la recherche et les sciences humaines

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant est à même :

- de confronter ses représentations du métier aux prescrits légaux et attentes de la société.
- d'identifier les éléments clés d'un dispositif pédagogique en termes de planification des activités (documents de préparation), de gestion de la classe (dimension organisationnelle et relationnelle) et des apprentissages (dimension pédagogique).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERE1B31PRPROA Se préparer à la profession 45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERE1B31PRPROA Se préparer à la profession 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Épreuve intégrée

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Se préparer à la profession | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 13_PERE1B31PRPROA | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | CEEB1311 | | |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 45 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Fabienne MIGLIONICO (fabienne.miglionico@helha.be) Patricia SOWULA (patricia.sowula@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 30 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage concourt à la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant. Elle permettra à celui-ci de confronter ses représentations du métier avec la réalité et l'amènera à se définir en tant qu'enseignant. L'étudiant prendra également conscience des droits, devoirs et enjeux liés à la profession.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- mener une analyse réflexive approfondie des thèmes abordés au sein du cours à travers la rédaction d'un portfolio de développement de l'identité professionnelle et la présentation d'un travail de groupe devant ses pairs.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Référents scientifiques et normes APA
- Identité personnelle et professionnelle
- La profession d'enseignant
- Déontologie et éthique professionnelle
- Modèles de professionnalité
- Gestion de classe et outils professionnels
- Postures et valeurs professionnelles
- Partie administrative et relation avec l'institution
- Les enjeux contemporains de l'enseignement
- Réflexivité et analyse critique

Démarches d'apprentissage

- Les apprentissages se construiront autour d'échanges et de réflexions d'une part sur les représentations des étudiants et d'autre part sur des lectures s'appuyant sur les sciences humaines et de l'éducation ainsi que les cadres légaux.
- Le travail de groupe sera également un vecteur important de ces apprentissages, permettant aux étudiants de collaborer, de confronter leurs points de vue et d'enrichir leur réflexion collective.

- L'alternance entre moments d'apports théoriques, activités de groupe, et mise en pratique par des exercices ou études de cas favorisera une compréhension approfondie des concepts et leur intégration dans une démarche réflexive.
- Ce processus encouragera également l'autonomie des étudiants dans la construction de leur savoir.

Dispositifs d'aide à la réussite

La rédaction du portfolio pourra s'effectuer au fur et à mesure des séances, permettant aux étudiants de bénéficier de feedbacks oraux. De plus, des moments dédiés à l'accompagnement personnalisé et au travail de groupe seront prévus pour soutenir la réflexion et l'organisation des travaux.

Sources et références

Goffman, Erving (1959). The Presentation of Self in Everyday Life, Bourdieu, Pierre (1979). La distinction: Critique sociale du jugement, Dubar, Claude (1991). La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles, Tardif, Maurice (2012). Les enseignants face au savoir : Tensions, défis et enjeux, Perrenoud, Philippe (1996). La construction de la professionnalité dans la formation des enseignants : entre analyse des pratiques et maîtrise des savoirs, Le Pacte pour un Enseignement d'excellence (2015) ...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les supports de cours nécessaires à la bonne compréhension du cours seront déposés sur la plateforme ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation sommative consistera en un travail écrit individuel sous la forme d'un portfolio réflexif de développement professionnel, ainsi qu'un travail de groupe. Le portfolio devra démontrer la capacité de l'étudiant à réfléchir de manière critique sur son développement professionnel et à intégrer les concepts abordés tout au long de l'unité d'enseignement. Le travail de groupe (TJ), quant à lui, permettra d'évaluer la collaboration et l'application collective des compétences développées en lien avec les thématiques du cours.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|----|-----------|---|-----------|----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | Trv | 40 | | | Trv | 40 |
| Période d'évaluation | Tvs | 60 | | | Tvs | 60 |

Trv = Travaux, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Des modalités particulières pourront être adaptées pour le Q3 :

- Si l'étudiant.e s'est inscrit.e à partir de janvier 2025
- Si le travail de groupe n'est plus possible et que les conditions sont approuvées par les enseignant.e.s responsable.s du cours,

alors le travail de groupe sera remplacé par un travail individuel.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).